

Arrêté n° AC_2024_06_12

portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur :
le projet d'aménagement d'une Zone d'Activités sur la commune de Plélo (22170),
intitulée ZA de Plélo Sud 2 ;

Le Président de la Communauté de Communes Leff Armor communauté

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Leff Armor communauté du 6 septembre 2021 intégrant la gestion des zones artisanales comme compétence obligatoire de la Communauté de Communes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1-1, L 123-1 et suivants/ et R.123-1 et suivants ;

Vu le permis d'aménager, déposé, le 24 mai 2024 pour le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de Plélo Sud 2 ;

Vu le courrier de suspension du délai d'instruction du permis d'aménager pendant la réalisation de l'enquête publique ;

Vu la décision en date du 30 mai 2024 du Tribunal Administratif de Rennes désignant Monsieur Francis Ohling, commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête

Article 1^{er} : Durée et Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de Leff Armor communauté du lundi 1^{er} juillet 2024 à 9h au mercredi 31 juillet 2024 à 17h inclus, soit 31 jours consécutifs, portant sur :
- le projet d'aménagement d'une Zone d'Activités sur la commune de Plélo (22170), intitulé ZA de Plélo Sud 2 ;

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Francis Ohling, lieutenant-colonel en gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes, par décision du 30 mai 2024.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Plélo, ainsi qu'au siège de Leff Armor communauté - Moulin de Blanchardeau - 22290 Lanvollon, pendant toute la durée de l'enquête, à l'exception des dimanche et jours fériés, du lundi 1^{er} juillet 2024 au mercredi 31 juillet 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres adresser par correspondance, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir le dossier d'enquête publique, au siège de la Communauté de Communes, ou par courrier adressé à Monsieur le Président de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon, dès la publication du présent arrêté.

Le dossier soumis à enquête publique pourra également être consulté sur le site Internet de Leff Armor communauté, rubrique entreprendre à l'adresse suivante: <https://www.leffarmor.fr/>

Article 4 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur sera présent, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, en mairie de Plélo, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Plélo	1 place du 11 novembre 22170 Plélo	<ul style="list-style-type: none">- Lundi 1^{er} juillet : 9h - 12h- Mercredi 10 juillet : 14h - 17h- Samedi 20 juillet : 9h - 12h- Mercredi 31 juillet : 14h - 17h
-----------------	---------------------------------------	--

Article 5 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur dressera dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au Président. Le Président de Leff Armor communauté disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Leff Armor communauté, le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Un délai supplémentaire pourra être accordé par le Président de Leff Armor communauté sur demande motivée du commissaire enquêteur.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contrepropositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé, précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Leff Armor communauté et sur le site Internet <https://www.leffarmor.fr/> pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 6 : Mesures de publicités

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Côtes d'Armor désignés ci-après:

- Le Ouest France
- Le Télégramme

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 022-200069086-20240610-AC_2024_06_12-AR

Cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le site du projet (ZA des 4 voies S de Plélo, au siège de Leff Armor communauté à Lanvollon, sur les antennes de Leff Armor communauté à Châtelaudren-Plouagat et Coat an Doc'h (Lanrodec).

Article 8 : Informations complémentaires

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Floriane Gillet, chargée de développement économique, par mail à dev-eco@leffarmor.fr ou au siège de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon.

Article 9 : Formalités

Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, à Monsieur le Maire de Plélo, à Monsieur le Président de Leff Armor communauté, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes et à Monsieur le commissaire enquêteur.

À Lanvollon, le 10 juin 2024

Le Président,

Jean-Michel Geffroy